

Dans un article paru le 11 juillet 2017 dans le journal l'INDEPENDANT, le maire de TORREILLES, M. Marc MEDINA se félicite :

« Nous avons échappé à la mission Racine » et « Je dis cela avec un soupçon de soulagement et même de bonheur. Nous pouvons aujourd'hui continuer à préserver les espaces naturels remarquables qui nous entourent. »

Et bien, c'est sans aucun soupçon et avec un grand soulagement que notre fédération se félicite que le site de TORREILLES ait échappé à la municipalité de TORREILLES, conduite pendant 30 ans par M. Louis CARLES.

Extrait du dossier ZAC Torreilles 2
Enquête publique du 12/08 au 13/09/1991



Monsieur MEDINA a des trous de mémoire très prolongés puisque pendant près d'une décennie, dans les années 90, la municipalité a tout mis en œuvre pour construire un port de

plaisance de 300 anneaux avec 300 000 m2 de SHON.

Il y a eu le projet dit de TORREPOLIS autorisé par le Préfet GARNIER («Le Port de Torreilles se fera »), la création de la ZAC Torreilles 2 - Le Village catalan, le POS de 1993 soutenu par le préfet BONNET (« Un port de plaisance se justifiait à Torreilles et qu'il restait à assurer la sécurité juridique du nouveau projet ») et tous les services de l'Etat jusqu'au Ministère de l'Environnement.

Ces projets étaient dans la pure lignée de la Mission Racine d'aménagement des stations du Languedoc-Roussillon (La Grande Motte, Le Barcarès, Saint-Cyprien) et signifiaient la liquidation des plages et la privatisation du littoral.

Cela a été démontré, de haute lutte, par le contentieux juridique gagné par les associations et les citoyens lucides de Torreilles qui n'ont pas ménagé leurs peines malgré les pressions de toutes sortes.

Monsieur le Maire pourrait se rafraîchir la mémoire en lisant la collection des bulletins municipaux. Nous publions des extraits de celui de décembre 1993. Pour rappeler ces faits héroïques, la municipalité devrait aujourd'hui poser une plaque commémorative en hommage aux associations FENEC et TORREILLES-les-DUNES , à la Société Catalane de Botanique, aux époux DEMAREZ, à Messieurs REVERDY et CANO, aux regrettés Mme BALAYER et M . LABROUE qui sont les vrais sauveteurs du littoral torreillan.

Il est dit que les français ont la mémoire courte mais il ne faudrait pas que les catalans deviennent amnésiques.

VILLE DE TORREILLES

N° 12

DECEMBRE 1993

BULLETIN MUNICIPAL

Siège Social : Direction-Administration : MAIRIE de TORREILLES - Tél. : 68.28.32.02

DE JUHEGUES ...



A LA MADRAGUERE

EDITORIAL

La parution du bulletin municipal est pour moi l'unique occasion de m'adresser à tous les Torreillans. Elle me permet de vous présenter l'action que le Conseil Municipal conduit pour préserver notre passé et gagner notre futur, tout en maintenant une pression fiscale supportable. En parcourant la deuxième circonscription aux côtés d'André Bascou, j'ai compris que Torreilles avait une situation privilégiée. En effet, grâce au développement de sa station touristique pour laquelle je suis très optimiste, grâce à une agriculture en pleine mutation, et qui fait l'objet de toutes nos préoccupations, l'avenir économique me paraît sans nuage, malgré un contexte général plutôt difficile.

La politique du logement que nous menons, permet également un développement harmonieux de la démographie. Elle assure non seulement le maintien du service public, mais encore un tissu commercial et artisanal de qualité. Elle garantit une intégration en douceur des nouveaux habitants, qui favorise la préservation du cœur et de l'âme de notre village. Elle alimente enfin en bénévoles une vie associative dense.

L'année 1994 devrait compter dans l'histoire de notre cher village ; la tâche ne sera pas facile, certes, mais fort du soutien sans faille des élus, et fort de votre confiance, je suis prêt à oublier les moments de découragement pour faire face.

Au nom du Conseil Municipal, je vous présente tous mes vœux de santé et de bonheur pour la Nouvelle Année.

Louis CARLES



Bernard BONNET, Préfet des Pyrénées-Orientales, visite Torreilles-Plage

SOMMAIRE

- 1 Editorial
- 2 Budget Primitif 1993
- 3 Tourisme
- 4 - 5 Festival Tous Yeux Tout Torreilles
- 6 - 7 Travaux
- 8 - 9 Le Dossier : le passé de Torreilles
- 10 - 11 Du côté des Associations
- 12 Spécial Rugby
- 13 Personnel Communal
- 14 - 15 Charte Qualité Ville - Emploi
- 16 Plan d'Occupation des Sols / Port

Plan d'Occupation des Sols / Port

J.C. PARAZOLS ; B. VIDAL ; C. ROGER ; G. GUTTER ; M. MACABIES ; O. DELONCA ; M.P. MONTGAILLARD

"Voilà maintenant des années que je me bats, non pas tant contre la Loi Littoral que contre la manière dont elle est appliquée. J'avoue que souvent je me suis senti bien seul. Malgré les coups reçus, jamais je n'ai douté de la justesse du combat engagé. Aujourd'hui, je remarque que je suis moins seul et que nombreux sont les élus qui buttent sur la Loi Littoral. Mais l'important n'est pas tant d'avoir eu raison avant les autres, que d'agir concrètement pour permettre un rééquilibrage d'une loi de protection et d'aménagement, de toute façon nécessaire."

Si j'ai utilisé ces quelques mots de Bernard Le Ven, Maire de Plouguerneu (29) c'est parce que j'aurais pu les écrire. Ils reflètent le sentiment qui est le mien après cinq ans de démarches pour créer sur notre littoral une station touristique digne de ce nom et capable de répondre aux attentes d'une clientèle dont les exigences pour l'avenir sont connues : un urbanisme à l'échelle humaine dans un cadre préservé. Ce vœu correspond pourtant aux exigences de la loi littoral, telle qu'elle avait été votée, mais les décrets d'applications et les possibilités multiples d'interprétations ont rendu son application impossible. Depuis 1989, donc, pas un seul projet n'a pu voir le jour sur les côtes françaises (comme à la montagne d'ailleurs). Les contentieux, d'origines diverses et la lenteur des tribunaux administratifs engorgés, ont découragé tous les décideurs, comme les promoteurs les plus téméraires. A Torréilles, ce n'est pas le cas, même si nos péripéties, administratives et juridiques, pourraient inspirer un feuilleton télévisé, digne des grandes séries.

Où en sommes nous aujourd'hui ?

Pour le Plan d' Occupation des Sols : Dans sa séance du 10 novembre, le Tribunal Administratif a examiné les nombreux recours engagés contre le P.O.S. approuvé par le Conseil Municipal le 2 Mars 1993. Maître Bouyssou, avocat de la commune, dans son mémoire écrit comme dans sa plaidoirie, a brillamment défendu le document d'urbanisme si bien que le Commissaire du Gouvernement renvoyait les requérants à leurs chères études ...

Le Tribunal devait entériner le 24 Novembre la position du Commissaire et donnait son accord pour le maintien du P.O.S. approuvé. Sachant que depuis trois ans, 100 % des P.O.S. et 67 % des permis de construire avaient été annulés en France, cette décision, autorisant 50 000 m2 de plancher, peut être considérée comme une victoire et une reconnaissance du travail accompli par les élus et leurs conseillers. D'autant que dans les Pyrénées-Orientales, sur le littoral, le Plan d' Occupation des Sols de Torréilles est le premier P.O.S. approuvé par le Tribunal Administratif.

Pour le Port : Dans cette même séance, le Tribunal Administratif examinait l' Arrêté Préfectoral du 27 Août 1991 autorisant la réalisation des bassins du Port de Plaisance et qui avait également fait l'objet de plusieurs recours. Le Commissaire du Gouvernement indiquait qu'à cette date là, le P.O.S. de la commune n'était pas conforme à la Loi Littoral et demandait l'annulation de l' Arrêté Préfectoral. Cet avis était suivi par le Tribunal Administratif dans sa décision du 24 Novembre. Le nouveau Préfet des Pyrénées-Orientales, Bernard Bonnet a annoncé "qu'un Port de Plaisance se justifiait à Torréilles et qu'il restait à assurer la sécurité juridique du nouveau projet."

Personnellement, je reste confiant.

Par ailleurs, membre de la Commission Urbanisme de l' Association des Maires de France et membre de la Commission "Loi Littoral" de l' Association Nationale des Elus du Littoral, je continue à œuvrer pour que les lois d'urbanisme, qui seront revues au printemps prochain, permettent à d'autres élus de ne pas passer par là où ceux de Torréilles viennent de passer.

Louis CARLES



M. Bascou, Député, intervient lors de la Réunion Publique



Un auditoire nombreux et attentif (photo Maurice Macabies)